

EL MOUDJAHID

27 septembre 2016

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya d'Alger

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya d'Alger annonce des concours sur titres aux grades suivants :

GRADE	CONDITION DE RECRUTEMENT	NBRE DE POSTES OUVERTS
Technicien Supérieur de l'Habitat et de l'Urbanisme	Parmi les candidats titulaires d'un diplôme de Technicien Supérieur ou d'un titre reconnu équivalent dans les spécialités suivantes : -métré et vérification, organisation et méthode, construction métallique, voierie et réseaux divers, dessin de projection en architecture, dessin de projection en voierie et réseaux divers, dessin de projection en structures, urbanisme, équipements techniques, conduite de travaux, géotechnique, géomètre topographe, métreur vérificateur et étude de prix, dessin de projection en béton armé, installation sanitaires chauffage et climatisation, maquettiste en bâtiment et travaux publics, architecture d'intérieur, réhabilitation et rénovation de l'habitat, méthode et organisation de chantier, étude et économie de la construction, hygiène, sécurité et environnement, dessin et ingénierie de conception, aménagement du territoire, conducteur de travaux bâtiment, diplôme d'études universitaires appliquées : architecture, génie civil.	01
Architecte	Parmi les candidats titulaires d'un diplôme d'Architecte ou d'un titre reconnu équivalent	01
Ingénieur d'état de l'Habitat et de l'Urbanisme	Diplôme d'ingénieur d'Etat ou d'un titre reconnu équivalent dans les spécialités suivantes : -Filière « génie civil, toutes spécialités », Filière « urbanisme », -Filière « aménagement » : urbanisme et aménagement urbain. Gestion des villes et développement durable. Filière « aménagement du territoire » : aménagement du territoire et gestion des risques majeurs ; aménagement et développement des territoires ruraux ; cartographie, topographie et system d'information géographique ; risques naturels ; aménagement et urbanisme. -Filière « géographie et aménagement du territoire » : aménagement des villes ; aménagement et urbanisme ; aménagement des territoires ruraux et développement durable. -Filière « gestion des techniques urbaines » : eco-gestion et développement durable ; gestion des villes ; gestion des risques naturels dans le milieu urbain ; ville et trafic urbain ; gestion des villes et développement durable . -Filière « aménagement urbain » : ville et projet urbain. -Filière « environnement » : management de l'environnement. - Filière « sciences de la terre » : aménagement régional et développement durable ; Géo-environnement ; Hydrogéologie ; Aménagement du territoire.	01

CRITÈRES DE SÉLECTIONS

- 1-L'adéquation de profil de la formation du candidat avec les exigences du grade postulé
- 2-La formation complémentaire au diplôme exigé dans la même spécialité
- 3-Les travaux et études réalisés par le candidat dans sa spécialité
- 4-L'expérience professionnelle acquise par le candidat
- 5-La date d'obtention du diplôme
- 6-Le résultat de l'entretien avec le jury de la sélection

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- *Demande manuscrite de participation ;
- *Copie du Diplôme conforme à l'original (légalisé)
- *Une copie légalisée de la Carte Nationale d' Identité en cours de validité ;
- * Une fiche de renseignement, dûment remplie par le candidat.
- * Relevés de notes et des moyennes,
- * Attestation de travail, si existe
- * Des certificats justifiant les formations complémentaires au diplôme exigé dans la même spécialité, le cas échéant
- * Les documents justifiant les travaux et les études réalisés par le candidat dans sa spécialité, le cas échéant
- * Des certificats justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat, le cas échéant
- * Certificat de Résidence

Le candidat définitivement admis au concours sur épreuves doit compléter son dossier par les pièces suivantes :

- * Une copie légalisée de l'attestation justifiant la situation vis-à-vis du service national;
- * un extrait du Casier judiciaire (Bulletin N°03) en cours de validité ;
- * Acte de naissance N°13
- * Une fiche familiale d'état civil, en cas échéant ;
- * Deux (02) certificats médicaux (médecine général - phthisiologie délivré par un médecin spécialiste) attestant l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
- * Deux (02) photos d'identité;

DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS :

Les candidats désirant participer au concours de recrutement sont priés de déposer le dossier complet au siège de la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya d'Alger sise, les Vergers Bir Mourad Rais au Bureau du Personnel et cela dans un délai de 15 jours de travail à partir de la première parution dans le quotidien national,

NB : tout dossier incomplet ou parvenu après les délais sera rejeté ainsi les dossiers des candidats résidant hors wilaya d'Alger.

IMPORTANT :

- 1-Le candidat au concours ayant la qualité de fonctionnaire est tenu de compléter le dossier de sa candidature avec une autorisation de participation.
- 2-Les attestations de travail aux secteurs autre que la fonction publique doivent être accompagnées par des attestations d'affiliations à la CNAS.
- 3- Les attestations de travail des contractuels dans le cadre de pré-emploi doivent être accompagnées par les contrats
- 3- Les candidats non retenus pour participer au concours peuvent déposer un recours au siège de la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction dans 05 jour ouvrables - Service de l'Administration et des Moyens

ANEP 429519 du 27/09/2016